

RÈGLEMENT NUMÉRO 401-39

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 401 afin :

- 1) d'autoriser un nombre d'étages minimal de deux (2) étages au lieu d'un (1);
- 2) d'autoriser un nombre d'étages maximal de deux (2) étages au lieu d'un (1);
- 3) de réduire les dimensions minimales de terrains;
- 4) de ne plus autoriser les bâtiments à structure jumelée;

pour la classe d'usage H-1 : Unifamiliale dans la zone H-18.

Proposé par :	Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
Résolu :	à l'unanimité
Avis de motion :	11 février 2020
Adoption 1 ^{er} projet de règlement :	11 février 2020
Adoption second projet de règlement :	10 mars 2020
Adoption du règlement :	14 avril 2020
Entrée en vigueur :	6 mai 2020

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'annexe A du règlement de zonage numéro 401, intitulé « Grilles des usages et des normes », est modifiée de la façon suivante **pour la zone H-18** :

- a) dans la première colonne :
 - i. par le remplacement, à la ligne « Hauteur en étage(s) minimale du bâtiment », du chiffre « 1 » par le chiffre « 2 »;
 - ii. par le remplacement, à la ligne « Hauteur en étage(s) maximale du bâtiment », du chiffre « 1 » par le chiffre « 2 »;
 - iii. par le remplacement, à la ligne « Largeur minimale (m) du terrain », du nombre « 18 » par le nombre « 15 »;
 - iv. par le remplacement, à la ligne « Superficie minimale (m²) du terrain », du nombre « 540 » par le nombre « 450 »;
- b) par la suppression de tout le contenu de la deuxième colonne concernant la classe d'usage « H-1 : Unifamiliale » en structure de bâtiment « Jumelée ».

Article 2

L'Annexe A du règlement de zonage numéro 401 est modifiée à nouveau par le remplacement de la grille pour la zone H-18, par la nouvelle grille des usages et des normes jointe en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S) Johanne Beaulac

Johanne Beaulac
Mairesse

(S) Manon Thériault

Me Manon Thériault
Greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Saint-Philippe, le 17 avril 2020

Manon Thériault

Manon Thériault, avocate
Greffière
Ville de Saint-Philippe

